

L'an deux mil treize, le vingt cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrance, M. Sicard, Mme Bouyer.

Étaient excusés : M. Vaillier, Mme Blain.

Pouvoirs : M. Vaillier à M. Roquet, Mme Blain à M. Grimaud.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Francis ROQUET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se lever et observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur René MASSONNET, Maire Honoraire, décédé le 8 avril dernier.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2013/0401 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de Préemption sur les biens référencés ci-après :

Section C n° 1199 – 761 – 91– 92 « Rue des mésanges - Vergné »

2013/0402 : LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le loyer du logement situé « 22 Quartier de l'Érable » occupé par Madame Lydie BÉNICOURT doit subir une augmentation au 1^{er} mai 2013.

La Loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Loyer de base + variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre.

$$449.28 + 1.88 \% = 457.73 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de porter le loyer à 457.73 € à compter du 1^{er} mai 2013.

2013/0403 : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE BLANZAY ET ROMAGNE PRÉSENTÉE PAR LA SARL SOCPE LES TEIGNOUSES.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de :

- L'arrêté préfectoral n°2013-DRCL/BE-119 en date du 26 mars 2013 portant ouverture d'une enquête publique, sur les Communes de Blanzay et Romagne du

22 avril 2013 (9h) au 24 mai 2013 (12h) inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la SARL SOCPE Les Teignouses, pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes, d'un poste de livraison et d'un local d'exploitation sur les communes de Blanzay et Romagne.

- L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement en date du 2 mars 2013 qui doit être joint au dossier d'enquête mis à la disposition du public.

Fait savoir que la Commune est comprise dans le rayon d'affichage de 6 kms prévu à la nomenclature des installations classées.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ce projet dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (pour : 12 – abstention : 1 - Mme Delagrangé) :

- Émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la SARL SOCPE Les Teignouses, pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 éoliennes, d'un poste de livraison et d'un local d'exploitation sur les communes de Blanzay et Romagne.

2013/0404 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CIVRAY AU SIEEDV

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIEEDV, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 26 mars 2013, le Comité du SIEEDV a donné son accord pour l'adhésion au SIEEDV de la commune de CIVRAY.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'accepter la demande d'adhésion au SIEEDV de la commune de CIVRAY.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

2013/0405 : ACHAT DE MATÉRIELS & SIGNALÉTIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à l'acquisition :

- D'une table de travail centrale en inox
- D'une armoire haute en inox avec portes coulissantes
- D'un presse purée
- D'un coupe légumes + 3 disques
- De deux panneaux d'affichage
- De deux panneaux pour l'affichage des plans des villages de Vergné et Champagné-Lureau

Vu la durée d'utilisation des biens ci-dessus, le Conseil Municipal a inscrit la dépense en investissement.

2013/0406 : RELIURE DE REGISTRES D'ÉTAT-CIVIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de faire procéder à la reliure des registres d'état-civil pour la période de 2007 à 2012.
- Retient le devis de l'Atelier Benoist Claude pour un montant de 260,73 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

2013/0407 : REMPLACEMENT DES CHAISES DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE D'UN PLAN PLURIANNUEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2011/0413 en date du 28 avril 2011, il a été décidé de procéder, dans le cadre d'un plan pluriannuel, au remplacement des chaises de l'église par des bancs (4 par an).

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour 4 bancs avec l'entreprise MARQUIS & ROBERT pour un montant de 3 047.41€ TTC pour l'année 2013.

1 abstention : Mme Bouyer Ginette

2013/0408 : REMPLACEMENT FENÊTRES DE LA SACRISTIE

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement des fenêtres de la sacristie,

Après avoir étudié le devis et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise MARQUIS & ROBERT pour un montant de 1 121.85 € TTC.

1 abstention : Mme Bouyer Ginette

2013/0409 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DU GROUPE SCOLAIRE ET DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE GAZ

Vu l'audit énergétique effectué par le Bureau d'Études Thermiques EFFILIOS demandé par la Mairie et financé partiellement par Sorégies, destiné à établir un diagnostic énergétique des installations thermiques et électriques ainsi que du bâti du Groupe Scolaire,

Vu la vétusté de la chaudière fioul qui date de 1974,

Vu la possibilité de raccordement au réseau de gaz.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de lancer une consultation auprès des professionnels du secteur, pour le remplacement de la chaudière au Groupe scolaire et des travaux de raccordement au réseau de gaz.
- Demande à Monsieur le Maire de faire parvenir le CCTP aux entreprises concernées.

2013/0410 : COMMUNE DE SAVIGNÉ - ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE VERGNÉ - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU EAUX USÉES – 2ÈME TRANCHE – MAÎTRISE D’OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2012/1004 en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions techniques de la 2^{ème} tranche des travaux d’assainissement du village de Vergné, pour un montant estimé de 187 000 € HT, maîtrise d’œuvre comprise.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide de confier la maîtrise d’œuvre à DL INFRA Rue de la Garenne 86000 POITIERS, titulaire de la maîtrise d’œuvre dans le cadre du marché à bons de commande. Les honoraires correspondant aux opérations réalisées dans le cadre du marché à bons de commande sont calculés au taux de 5.46%.
- Dit que les travaux de collecte seront exécutés sous charte de qualité et que les différents tests (passage de caméra, étanchéité et compactage) seront réalisés par une entreprise accréditée par le COFRAC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à ce dossier.

2013/0411 : COMMUNE DE SAVIGNÉ – ASSAINISSEMENT DU VILLAGE DE VERGNÉ - MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU EAUX USÉES – 2^{ÈME} TRANCHE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire présente les travaux d’assainissement du Village de Vergné et donne lecture du quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 12 – Assainissement lieu-dit Vergné – d’un montant de 115 068.10 € HT soit 137 621.45 € TTC.

Informe que ces travaux de collecte seront exécutés sous charte de qualité par l’entreprise COLAS, agence SACER de POITIERS, titulaire du marché à bons de commande. Cette entreprise possède la carte professionnelle 2013, goupe 5 et 7 ainsi que la certification AFNOR ISO 9001 (AFAQ n° 1998/9302. 10).

Les différents tests (passage de caméra, étanchéité et compactage) seront réalisés par une entreprise accréditée par le COFRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte le quantitatif estimatif – affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- lot n° 12 – d’un montant de 115 068.10 € HT soit 137 621.45 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à ce dossier

2013/0412 : PROJET D’IMPLANTATION D’ÉOLIENNES SUR LA COMMUNE DE SAVIGNÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d’implantation d’éoliennes

sur le territoire de la commune conduit par la Société EOLE-RES SA, 330 rue du Mourelet 84000 Avignon.

La Société EOLE-RES, par l'intermédiaire de son agence Sud-Ouest située 1 Quai du Président Wilson 33130 Bègles, sollicite le droit de développer, concevoir, construire, exploiter et d'étudier la faisabilité d'installation d'éoliennes sur ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne un avis favorable au développement d'un tel projet.
- Accorde à la Société EOLE-RES le droit d'étudier la faisabilité d'implantation d'éoliennes sur la commune, et l'autorise à effectuer toutes démarches ainsi qu'à déposer toutes autorisations nécessaires au bon développement d'un projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une déclaration préalable en vue de l'édification d'un mât de mesures sur le terrain concerné.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission "Accessibilité" s'est réunie le 22 avril dernier afin de décider du choix des entreprises à consulter pour la réalisation du Plan PAVE voté antérieurement. La Commission a décidé de consulter les entreprises BARRÉ FILS, S.T.P.R, COLAS CENTRE OUEST AGENCE SACER POITIERS et ARLAUD IRIBARREN TP.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes de Savigné qui sollicite l'autorisation de réaliser un terrain de pétanque dans le parc de la cure.

Considérant les termes de la demande, le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer.

- Madame BOUYER demande qu'une rue ou un lieu soit baptisé du nom de René MASSONNET, Maire honoraire récemment décédé, le Conseil Municipal approuve. La commission compétente va se saisir du dossier et fera, ultérieurement, des propositions au Conseil Municipal.

- La Commission travaillera également sur la procédure de numérotation dans les villages.